



## Entente régissant les fêtes d'anniversaire des Programmes de loisirs des PSP

Nom : \_\_\_\_\_

Date et heure de la fête : \_\_\_\_\_

L'organisateur de la fête doit parapher l'Entente régissant les fêtes d'anniversaire des Programmes de loisirs des PSP au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'activité. Les Programmes de loisirs des PSP se réservent le droit de refuser le service et de mettre fin à la fête si les règles qui suivent ne sont pas respectées. Si les points suivants ne sont pas remplis, des frais de nettoyage peuvent être appliqués à votre facture et toute réservation ultérieure auprès des PSP peut être compromise. Veuillez noter qu'en cas d'annulation ou d'interruption prématurée de votre fête pour cause de non-respect des conditions, aucun remboursement ne sera accordé. En apposant vos initiales (dactylographiées ou signées) ci-dessous, vous reconnaissez que vous comprenez et acceptez ce qui suit.

	Initiales
Les clients doivent annuler s'ils présentent des symptômes de la COVID-19 et doivent demander à toute personne qui participe à la fête de quitter les lieux si elle présente des symptômes de la COVID-19.	
Les clients doivent signer l'Accord d'exonération de responsabilité, de renonciation à des réclamations et d'indemnisation et le retourner au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'activité.	
Les clients doivent aider le personnel des Programmes de loisirs des PSP à s'assurer que tous les parents/tuteurs lisent et signent l'Accord d'exonération de responsabilité, de renonciation à des réclamations et d'indemnisation au début de la fête ou de l'activité.	
Les clients peuvent être accompagnés d'un maximum de <b>10 enfants</b> et d'un maximum <b>de 15 personnes</b> au total.	
Tous les enfants de moins de 7 ans doivent toujours être à portée de main d'un parent responsable ou d'un tuteur âgé d'au moins 16 ans dans la piscine.	
Tous les participants de moins de 18 ans doivent subir une épreuve de natation supervisée par le personnel responsable des activités aquatiques des PSP.	
Tous les participants de moins de 18 ans doivent porter le bracelet qui a été attribué par le personnel responsable des activités aquatiques des PSP à l'issue de l'épreuve de natation.	

Les clients doivent accepter de suivre les directives du personnel responsable des activités aquatiques des PSP chargé de l'installation et traitent ces employés avec respect.	
Aucun ruban adhésif (autre que du ruban de peintre) ne peut être utilisé pour accrocher des décorations, et toutes les décorations et tout le ruban doivent être retirés à la fin de la fête.	
Les clients doivent quitter les lieux rapidement à la fin de la période de réservation.	
Tous les déchets et le recyclage doivent être jetés dans les contenants prévus à cet effet.	
Toutes les tables, les chaises et tous les comptoirs doivent être essuyés après utilisation.	
Le surplus de nourriture et de boissons doit être retiré du réfrigérateur et du congélateur.	
La nourriture et les boissons doivent rester dans la salle réservée aux fêtes et ne doivent pas être apportées dans l'aire de la piscine.	
Les participants peuvent rester jusqu'à 120 minutes dans la piscine et disposer des 60 minutes restantes dans la salle réservée aux fêtes où ils peuvent manger/prendre des collations (selon l'heure, veuillez en discuter avec le personnel responsable des activités aquatiques des PSP).	
Les clients doivent entrer dans l'installation et en ressortir en empruntant l'entrée principale uniquement.	